



CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU), M. Wilfried HERBERT (ayant donné pouvoir à David VOITON), M. Alexis GOUGEON (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE). <u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO <u>Date de la convocation</u> : 23 juin 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 3 juillet 2026, Publiée, le 6 juillet 2026, Notifiée, le 6 juillet 2026.	
Délibération n°260629_09	URBANISME ZAC Cour des Bois – tranche 5 – autorisation donnée à Loire Atlantique Développement 44 de signer un avenant n°2 avec l'entreprise PIGEON

Madame le Maire rappelle que l'entreprise PIGEON est attributaire du marché pour la réalisation des travaux de voirie dans la tranche 5 de la ZAC de la Cour des Bois.

Le montant du marché initial est de 370 000.07 €.

Un avenant n°1 a été signé pour la tranche 5.1 (révision des prix d'enrobés) pour 10 929.41 €.

Un avenant n°2 est proposé pour la tranche 5.2 (travaux complémentaires et reprofilage) pour 25 603,15 €.

Le montant du marché après avenants s'élèverait à 406 532.63€, soit une augmentation de 9.87 %.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les FIM proposées par l'entreprise et validées par la maîtrise d'œuvre ARCADIS et le mandataire LAD44,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► **AUTORISE** Loire Atlantique Développement 44 à signer un avenant n°2 avec l'entreprise PIGEON pour les travaux de la tranche 5.2

Secrétaire de séance
Florence DRAKE DEL CASTILLO

Le Maire,
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20260629-DCM260629_09-DE
Reçu le 03/07/2026